



417 rue du Closé - 88470 ST MICHEL-SUR-MEURTHE - Tél. (00 33) 3 29 58 34 29 - www.gitedesvosges.com

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

➤ Entre le locataire :

Mlle, Mme, M.	
Adresse :	
Ville :	
Téléphone :	Portable :
Fax :	E-mail :

➤ Et le propriétaire :

M. BELLORINI Patrick
417, rue du Closé
88470 ST-MICHEL-SUR-MEURTHE
France

Tél. (00 33) 3 29 58 34 29 ou 06 17 28 48 55
e-mail : gite88@hotmail.fr

Il est conclu le présent contrat de location saisonnière, concernant l'appartement type F 3 (classé 3 étoiles), situé au 1er étage du n° 417, rue du Closé à Saint-Michel-sur-Meurthe.

➤ Pour la période de location :

du	/	/ 2008	14 h 00		
au	/	/ 2008	10 h 00	soit :	jours

➤ Nombre de personnes:

Adultes :		
Enfants (de 2 to 12 ans) :		
Bébés (moins de 2 ans) :		Total :

➤ Prix de location « gîte du Closé » (tarifs 2008 A LA SEMAINE)

<input type="checkbox"/> Mi-saison	Du 03 mai au 28 juin 2008 et du 30 août au 27 septembre 2008	230 €
<input type="checkbox"/> Hors saison	Du 5 janvier au 9 février, du 8 mars au 5 avril et du 27 septembre au 20 décembre 2008	175 €
<input type="checkbox"/> Vacances de février	Du 9 février au 8 mars 2008	330 €
<input type="checkbox"/> Vacances de Pâques et de la Toussaint	Du 5 avril au 3 mai 2008 du 25 octobre au 8 novembre 2008	260 €
<input type="checkbox"/> Vacances d'Été	Du 28 juin au 5 juillet et du 23 au 30 août 2008	330 €
	Du 5 juillet au 23 août 2008	400 €
<input type="checkbox"/> Noël et Nouvel an	Du 20 décembre 2008 au 3 janvier 2009	400 €
<input type="checkbox"/> Week-end	Uniquement en mi-saison / hors saison du vendredi 18 h au dimanche 18 h	100 €
<input type="checkbox"/> Autre	Festival de Géographie	150 €



417 rue du Closé – 88470 ST MICHEL-SUR-MEURTHE – Tél. (00 33) 3 29 58 34 29 – www.gitedesvosges.com

➤ **Prestations hebdomadaires moyennant supplément :**

<input type="checkbox"/> Fourniture de linge de lit	7€ par lit	
<input type="checkbox"/> Linge de toilette (serviettes, gants)	Forfait : 5 €	
<input type="checkbox"/> Entretien fin de séjour	Forfait : 40 €	
<input type="checkbox"/> Animal domestique (après accord)	20€/animal	

Total prestations :

€

➤ **Autres modalités :**

- ◆ **Dépôt de garantie : 150 €** (voir paragraphe dans les conditions particulières)
- ◆ **Consommation électrique :** Le compteur d'électricité sera relevé à l'arrivée et au départ de chaque location et le montant sera facturé au locataire au tarif EDF en vigueur.
- ◆ **Arrhes :** correspondant à 25% du montant total du séjour, **à joindre au présent contrat.**
- ◆ **Solde du séjour :** dû le jour d'arrivée à l'entrée dans les lieux avec le dépôt de (voir paragraphe correspondant dans conditions générales).

➤ **Mode de règlement :**

- Par chèque bancaire ou postal à l'ordre de M. BELLORINI Patrick**
- En espèces**
- Par virement sur notre compte (nous consulter)**

La réservation du gîte, selon les conditions énoncées ci-dessus, prendra effet dès réception par M. BELLORINI, d'un exemplaire de ce contrat daté, signé et accompagné du paiement des arrhes

➤ **Description du bien :**

Une grande pièce : cuisine aménagée et coin repas, banquette clic-clac, Tv, magnétoscope, chaîne-hifi

Une chambre : 1 couchage 140 cm + couette 220x240

Une chambre : 2 couchages 90 cm + couette 200x200

Une salle de bain : douche, lavabo, wc, meubles de rangement

Capacité standard : 4 personnes (6 personnes maxi avec convertible)

Piscine extérieure à usage partagé avec les propriétaires.

Dans le cas où les conditions de réservation et de paiement formulées ci-dessus ne seraient pas respectées par le locataire, les propriétaires se réservent le droit d'annuler le présent contrat. Le locataire certifie avoir souscrit une assurance villégiature et se déclare en accord sur les termes du contrat ; après avoir pris connaissances des conditions générales de réservation et du descriptif du bien à louer.

Fait à Saint-Michel sur Meurthe, en 2 exemplaires,
le

Le propriétaire

Fait à
le

**Signature du locataire précédée de la
Mention « lu et approuvé »**



417 rue du Closé – 88470 ST MICHEL-SUR-MEURTHE – Tél. (00 33) 3 29 58 34 29 – www.gitedesvosges.com

Conditions générales de réservation

La présente location est assujettie aux conditions d'usage et plus particulièrement aux suivantes, que les parties s'engagent à exécuter fidèlement :

Pour le propriétaire, délivrer un logement conforme aux normes d'habitabilité et au descriptif, exempt de tout vice susceptible d'en interdire l'usage normal.

Pour le locataire, occuper les lieux paisiblement, conserver les lieux loués en bon état de propreté sans modifier la disposition du mobilier, remplacer ou payer les meubles ou affaires en cas de perte ou de détérioration. Il ne pourra pas sous-louer le bien en location, ni céder les droits en tout ou en partie à une tierce personne sous peine d'annulation du présent contrat, sauf autorisation écrite. En cas de trouble de voisinage ou nuisances, le contrat sera annulé sans aucun remboursement.

Le présent contrat ne pourra être prorogé sans l'accord écrit du propriétaire. Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couverture et oreillers.

Etat des lieux

Le nettoyage du gîte est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Dans le cas où le nettoyage n'aurait pas été effectué au moment du départ du locataire, un montant de **€ 40.00** sera déduit du dépôt de garantie.

S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au locataire à son départ, la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, le prix de nettoyage des couvertures rendues sales, des indemnités pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, papiers peints, plafonds, tapis, vitres, literie, etc...

Le locataire ne pourra s'opposer à la visite des locaux, lorsque le propriétaire ou son représentant en feront la demande.

Règlement du solde

Le locataire devra verser le solde de la prestation convenue et restant due **dès son entrée dans les lieux** et avant la remise des clés. En cas de non-versement de cette somme, l'entrée dans les lieux pourra lui être refusée.

Le montant des arrhes versé reste acquis au propriétaire.

Les charges (électricité) seront acquittées le jour du départ.

Réservation tardive

En cas de demande de réservation dans un délai de moins de 15 jours avant le début du séjour, le montant des arrhes exigé avec le contrat de location sera de **100% du prix total du séjour**. Ce montant reste acquis au propriétaire en cas d'annulation.

Arrivée

Le locataire doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le contrat de location. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le locataire doit prévenir le propriétaire dont l'adresse et le téléphone figurent sur le contrat de location.

En cas d'arrivée prématurée, l'accès au gîte pourra leur être refusé jusqu'aux jours et heures indiqués sur le contrat de location, sauf accord contraire du prestataire.

Durée du séjour

Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Annulation du fait du client

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou e-mail auprès du propriétaire.

Le présent contrat ne pourra être annulé que dans les cas de force majeure suivants : décès, accident ou maladie nécessitant l'hospitalisation du locataire, de son conjoint, de ses ascendants ou descendants directs. Toutefois, les sommes versées ne seront remboursées que sur présentation de justificatifs et sous réserve que le propriétaire aura été prévenu **au moins 30 jours avant la date d'effet de la location**. A défaut, les arrhes versées (25 % de la location) resteront au propriétaire en réparation du préjudice subi.

Annulation du fait du propriétaire

Lorsque avant la date prévue du début du séjour, le propriétaire se trouve contraint d'annuler le séjour, il doit informer le locataire par lettre recommandée avec accusé de réception. Le locataire sera remboursé immédiatement et sans pénalités des sommes versées.

Interruption du séjour

En cas d'interruption du séjour par le locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Capacité

Le contrat est établi pour une **capacité maximum de 6 personnes** qui ne peut en aucun cas être dépassée. Si le nombre de vacanciers dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les locataires supplémentaires.

Animaux

Il est précisé dans le contrat et les fiches descriptives que les animaux domestiques sont éventuellement acceptés par le propriétaire.

Néanmoins, le locataire est tenu d'indiquer la nature et le nombre d'animaux au moment de la réservation. Le propriétaire se réserve le droit de refuser un animal.

Assurance

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il s'engage à s'assurer contre les risques locatifs (incendie, dégâts des eaux). Il est invité à souscrire un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques. Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts

Dépôt de garantie

Le locataire versera au propriétaire, **lors de l'entrée dans les lieux**, la somme de **150 €**. Cette somme lui sera remboursée à son départ ou sous dix jours après son départ, déduction faite du montant de ce qui pourra être retenu en réparation des dommages constatés lors de la restitution des clés, après inventaire établi par les parties.

Clause particulière

Le propriétaire décline toutes responsabilités en cas d'éventuels incidents pouvant survenir à des enfants restés sans surveillance dans l'appartement, à l'extérieur, et notamment lors de l'utilisation de la piscine.

Pour le confort de chacun, nous demandons aux locataires **de bien vouloir fumer à l'extérieur de l'appartement**.